

IRRIGATION - BASSIN ADOUR-GARONNE

L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin

L'irrigation est fortement liée au territoire agricole du bassin Adour-Garonne. Une exploitation agricole sur cinq irrigue en 2020 sur 11 % de la surface agricole du bassin. La surface irriguée moyenne est de 27 hectares pour une surface agricole moyenne de 78 hectares par irrigant, bien supérieure aux 48 hectares des non-irrigants. Le maïs irrigué est toujours majoritaire mais diminue en dix ans au profit des oléagineux, légumes et vergers irrigués. Majoritairement spécialisées en grandes cultures, près de la moitié des exploitations irrigantes ont une PBS supérieure à 100 000 euros. Elles emploient plus de 2 équivalents temps plein et 20 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique.

Le bassin Adour-Garonne est l'un des six bassins hydrographiques métropolitains. Il est découpé naturellement entre les bassins atlantique et méditerranéen. Son territoire de 11,68 millions d'hectares recouvre 26 départements appartenant aux régions Nouvelle-

Aquitaine, Occitanie et en partie à la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'agriculture occupe près de la moitié du territoire du bassin Adour-Garonne (données RA 2020) avec une surface agricole de 5,2 millions d'hectares cultivée par 94 600 exploitations agricoles.

Ce bassin pèse dans l'irrigation métropolitaine, il est au deuxième rang en nombre d'irrigants derrière le bassin Rhône-Méditerranée-Corse ainsi qu'en surfaces irriguées et irrigables après le bassin Loire-Bretagne.

Figure 1 : les bassins hydrographiques métropolitains et le bassin Adour-Garonne

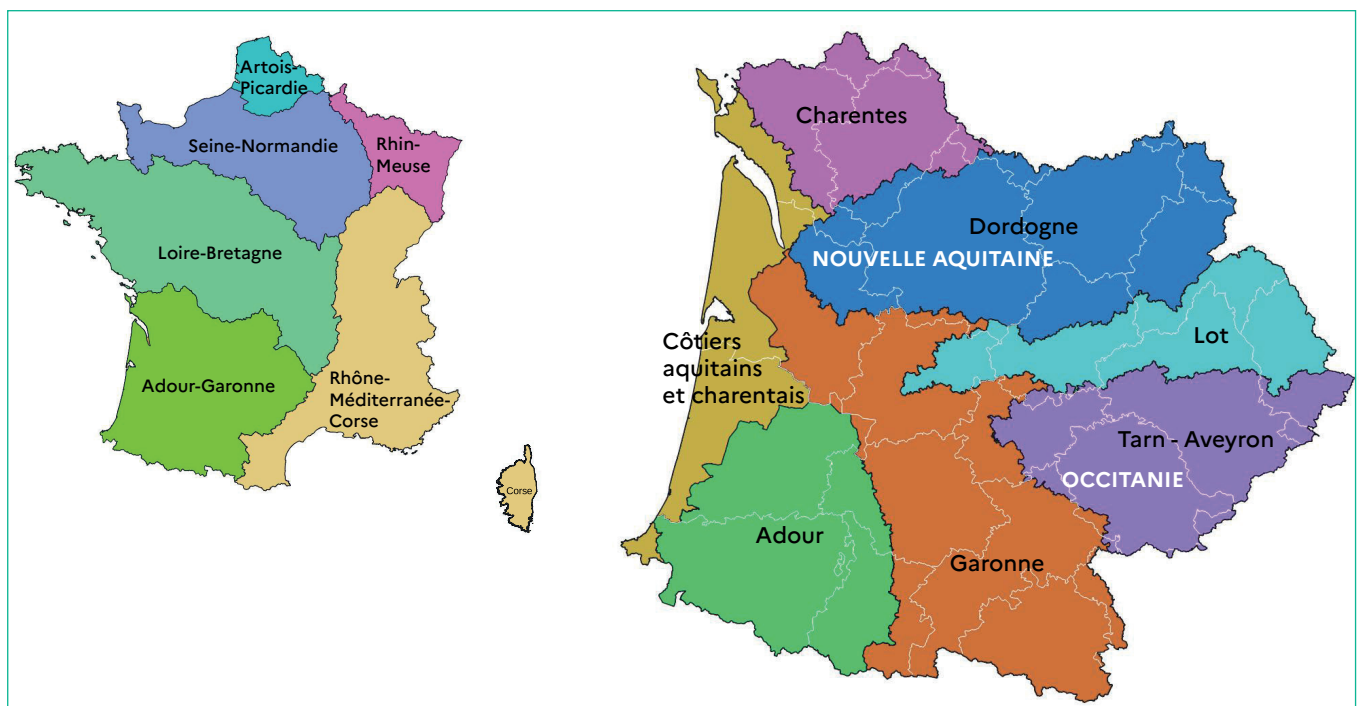


Tableau 1 : Les exploitations et les surfaces agricoles du bassin Adour-Garonne

	Le bassin Adour-Garonne (AG)			Les exploitations irrigantes du bassin AG en France métropolitaine	
	Totalité des exploitations	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Rang sur les 6 bassins hydrographiques	Poids
Nombre d'exploitations	94 613	73 810	20 803	2	29 %
SAU (ha)	5 200 543	3 571 047	1 629 497	2	30 %
Surfaces irriguées (ha)	552 343		552 343	2	31 %
Surfaces irrigables (ha)	792 854	68 509	724 345	2	28 %

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Une exploitation sur cinq a recours à l'irrigation sur 11 % de la surface agricole du bassin

Le bassin Adour-Garonne compte 20 800 exploitations irrigantes en 2020, soit une exploitation agricole sur cinq. Cette part est plus élevée qu'en France métropolitaine avec 18 % d'exploitations irrigantes. Ces dernières totalisent une surface agricole de 1,63 million d'hectares, dont près d'un tiers est irrigué sur 552 300 hectares. Cette surface irriguée représente 11 % de la surface agricole. Ce ratio, appelé taux d'irrigation, est près du double du taux national. On peut retenir qu'une exploitation irrigante possède en moyenne une surface irriguée de 27 ha pour une surface agricole de 78 ha. D'ailleurs 88 % des exploitations irrigantes détiennent moins de 60 ha irrigués et 72 % moins de 30 ha irrigués. Un tiers de l'emploi agricole concerne les exploitations irrigantes avec un volume d'emploi de 48 000 ETP, hors prestataires (ETA, CUMA,...).

À l'échelle nationale, les irrigants du bassin occupent une place importante avec 30 % des exploitations irrigantes et des surfaces agricoles, ainsi que 25 % de l'emploi agricole.

Le nombre total d'exploitations agricoles en Adour-Garonne atteint 94 600 en 2020 et a chuté de 38 % en vingt ans aussi bien pour les exploitations irrigantes que non irrigantes. Durant cette période, la surface agricole du bassin a reculé de 5 % pour atteindre 5,2 millions d'hectares en 2020. Cette évolution a été plus prononcée pour les exploitations irrigantes (-10 %) que non irrigantes (-3 %). Après un recul de 20% entre 2000 et 2010, les surfaces irriguées et les surfaces irrigables ont progressé respectivement de 4 % et 7 % durant la dernière décennie.

Pour l'emploi agricole, la réduction d'un tiers des effectifs sur 20 ans n'affecte pas la part employée par les irrigants. Ainsi les irrigants emploient toujours un tiers de la main-d'œuvre agricole.

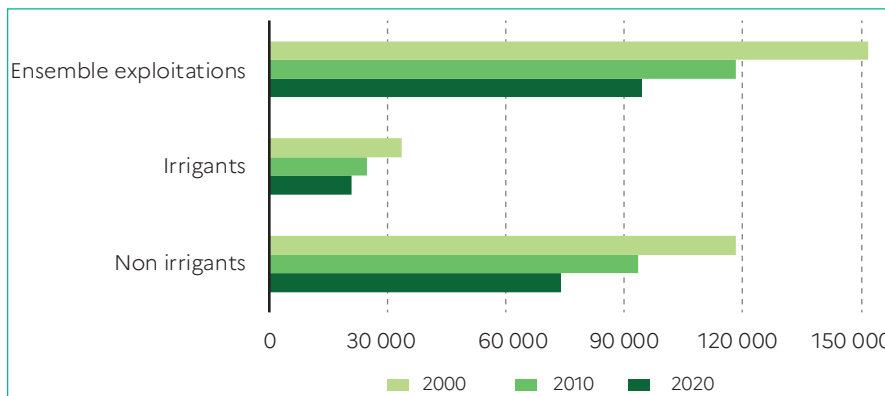
Tableau 2 : Données générales sur les exploitations irrigantes en 2020

Exploitations irrigantes *	Bassin Adour-Garonne (AG)	France métropolitaine	Part du bassin AG en France métropolitaine
Nombre d'exploitations	20 803	71 069	29 %
Part dans la totalité des exploitations	22 %	18 %	
SAU (ha)	1 629 497	5 453 728	30 %
SAU moyenne (ha)	78	77	
Surfaces irriguées (ha)	552 343	1 808 835	31 %
Taux d'irrigation (%)	11 %	7 %	
Surface irriguée moyenne (ha)	27	25	
Surfaces irrigables (ha)	724 345	2 621 640	28 %
Part dans la SAU du bassin (%)	14 %	10 %	
Emploi agricole (ETP hors prestataires)	48 057	196 483	24 %
Part de l'emploi agricole du bassin (%)	32 %	30 %	

* exploitations détenant des surfaces irriguées

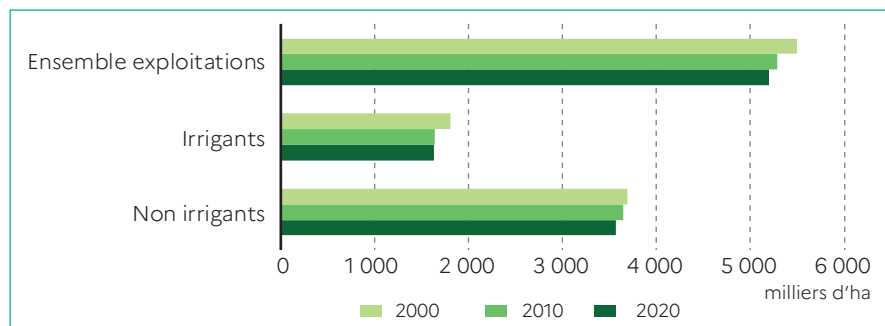
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Figure 2 : Perte de 38 % des exploitations agricoles en 20 ans



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 3 : Fort recul de la surface agricole des irrigants entre 2000 et 2010



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Concernant l'élevage, le cheptel a diminué de 18 % sur cette période, davantage pour les non irrigants (- 27 %) que pour les irrigants (- 15 %). Près de 20% du cheptel du bassin est présent chez les irrigants depuis 2000.

Les données sur l'assolement et l'assolement irrigué du bassin Adour-Garonne cachent des disparités régionales, qui sont étudiées dans les publications régionales sur l'irrigation en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

CAMPAGNE AGRICOLE 2019-2020 : UNE CLIMATOLOGIE ET UN ASSOLEMENT ATYPIQUE

Les précipitations du début de campagne agricole 2019-2020 ont été exceptionnellement excédentaires. De nombreux semis de cultures d'automne n'ont pas pu être effectués entraînant des reports massifs vers les cultures de printemps. La période estivale 2020, bien que chaude, est restée proche des normales pour la pluviométrie. En conséquence, comme en 2010, la campagne d'irrigation a été menée dans des conditions standards.

L'ASSOLEMENT EN ADOUR-GARONNE

Un assolement plus diversifié pour les irrigants

En 2020, les postes céréales, oléagineux et protéagineux (COP) et surfaces fourragères représentent 85 % de la SAU des exploitations irrigantes et non irrigantes, avec respectivement 1,63 et 3,57 millions d'hectares. Cependant les COP sont plus présentes chez les irrigants et les surfaces fourragères pour les non-irrigants. Le maïs représente un hectare sur quatre de l'assolement des irrigants faisant des céréales le premier poste avec 45 % de la surface totale.

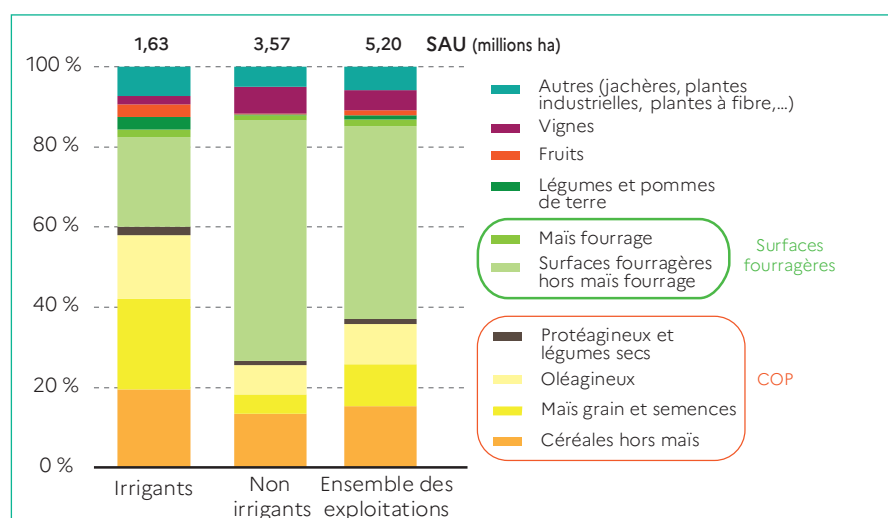
Les irrigants cultivent davantage d'oléagineux (16 %), de légumes, de fruits et de pommes de terre (6 % en cumul) alors que la vigne est plus présente chez les non irrigants (7 %).

Entre 2010 et 2020, le maïs en retrait et les protéagineux en forte progression

Les surfaces en céréales hors maïs diminuent de 15 % entre 2010 et 2020, soit 137 000 hectares, après l'embellie entre 2000 et 2010. Le maïs grain perd 163 000 ha en 20 ans, avec un repli moindre entre 2010 et 2020. Le maïs fourrage chute également de 62 000 hectares dont le tiers entre 2000 et 2010. En 20 ans, les oléagineux progressent de 19 % et les protéagineux voient leur surface doubler au cours des dix dernières années, avec 74 000 hectares en 2020.

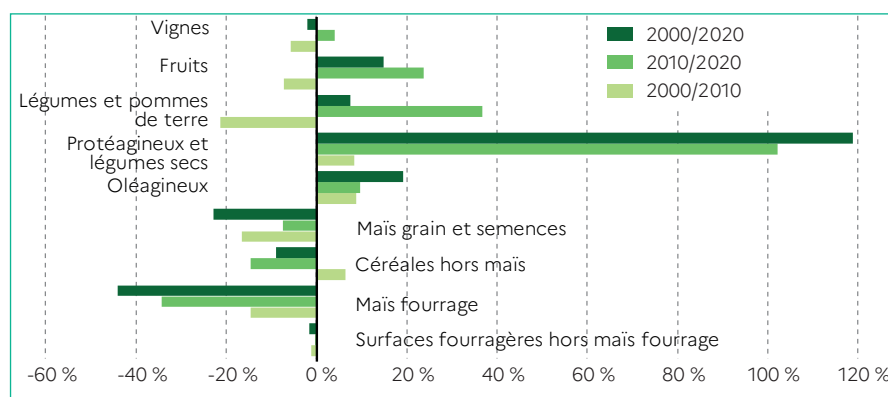
Les légumes et les vignes progressent de 37 % et 4 % entre 2010 et 2020 pour retrouver les niveaux de l'année 2000. Les fruits progressent de 24 % pour atteindre 63 000 ha en 2020.

Figure 4 : Une nette différence d'assolement entre irrigants et non irrigants



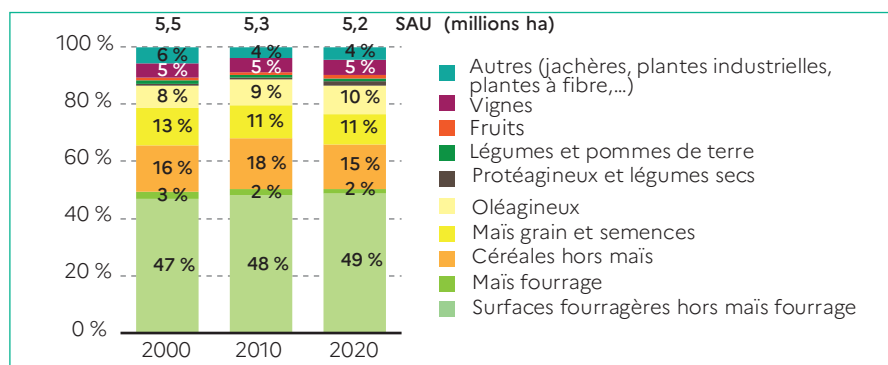
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Figure 5 : Évolution des surfaces totales en Adour-Garonne entre 2000 et 2020



Source : Agreste – Recensement agricole 2000, 2010 et 2020

Figure 6 : Répartition des surfaces agricoles en Adour-Garonne entre 2000 et 2020



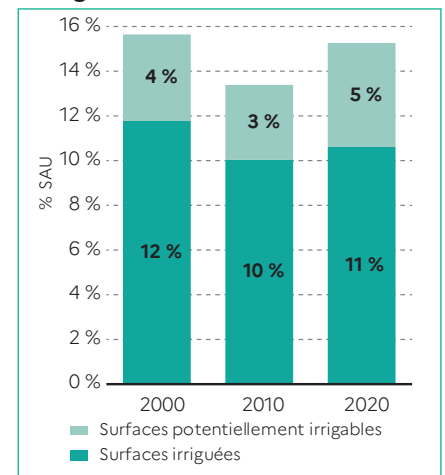
Source : Agreste – Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Tableau 3 : L'assolement du bassin Adour-Garonne entre 2000 et 2020

Surfaces (ha)	2000	2010	2020
Surfaces fourragères hors maïs fourrage	2 577 552	2 545 074	2 537 379
Maïs fourrage	140 594	120 053	78 790
Céréales hors maïs	886 080	942 910	805 854
Maïs grain et semences	717 258	598 950	554 084
Oléagineux	441 592	480 292	526 736
Protéagineux et légumes secs	33 725	36 515	73 813
Légumes et pommes de terre	54 761	43 032	58 857
Fruits	55 303	51 354	63 519
Vignes	275 650	259 736	270 007
Autres (jachères, plantes industrielles, plantes à fibre,...)	314 122	209 436	231 506
Totalité des cultures	5 496 636	5 287 351	5 200 543

Source : Agreste – Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 : Évolution du potentiel d'irrigation



Source : Agreste-recensement agricole 2020

L'ASSOLEMENT IRRIGUÉ EN ADOUR-GARONNE

Les zones géographiques les plus irriguées du bassin Adour-Garonne sont celles orientées en grandes cultures ainsi que les zones de production de légumes et de fruits : vallées du sud-ouest, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Landes.

Un potentiel d'irrigation 2020 similaire à celui de 2000

Le potentiel d'irrigation des exploitations correspond à la part des surfaces irriguées et des surfaces potentiellement irrigables dans la surface agricole du bassin. Ce potentiel atteint 16 % de la surface agricole des exploitants en 2000 et 2020 avec un minimum à 13 % en 2010. En 20 ans, les surfaces irrigables diminuent moins vite que la SAU des exploitations irrigantes, avec des pertes respectives de 69 000 hectares et de 178 000 hectares.

Le maïs irrigué, plus de 50% de la surface totale irriguée du bassin

En 2020, cinq postes agrégés regroupent plus de 90 % de la surface irriguée, avec par ordre décroissant : céréales (58 %), oléagineux (15 %), légumes et pommes de terre (9 %), fruits (7 %) et fourrages (5 %).

Le maïs grain et semences occupe toujours la première place avec 290 000 ha, soit plus de la moitié de la surface irriguée totale, loin devant les oléagineux à 83 000 ha. Leur poids est toutefois important avec respectivement 50 % des surfaces irriguées de France métropolitaine en maïs et 60 % en oléagineux. Le taux d'irrigation (surface irriguée/SAU) est proche de 50 % pour le maïs grain et dépasse 60 % pour les fruits et légumes, indiquant une dépendance à l'irrigation.

Figure 8 : Répartition de la surface irriguée du bassin Adour-Garonne

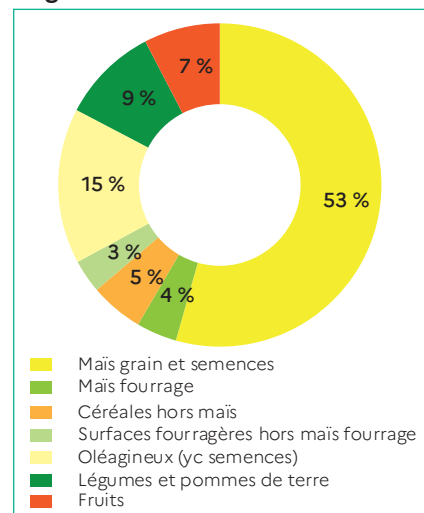
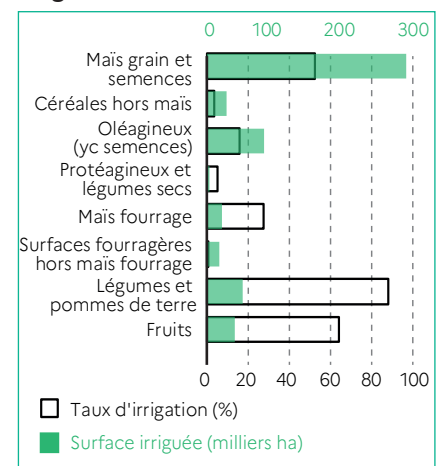


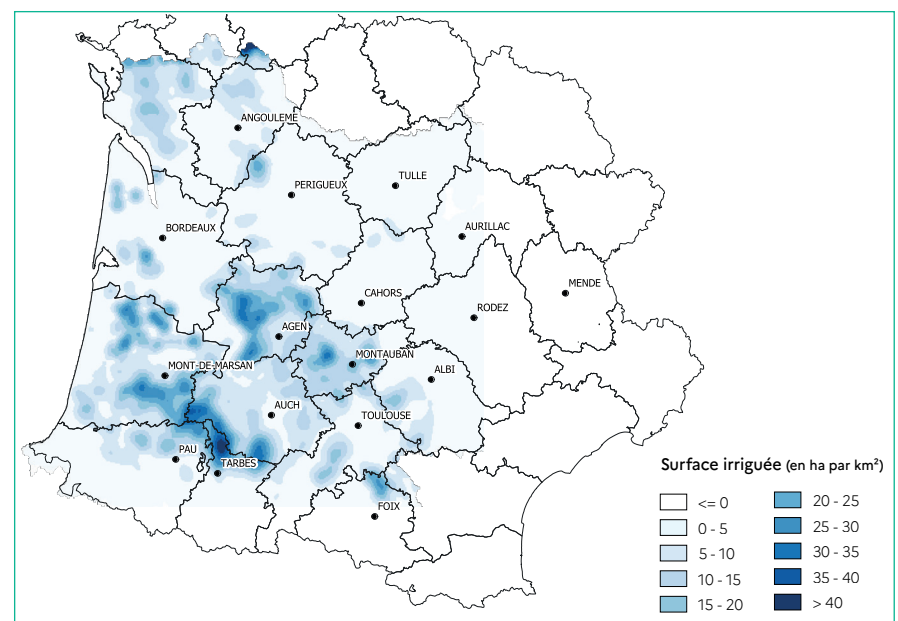
Figure 9 : Les grands postes irrigués en Adour-Garonne



Source : Agreste-recensement agricole 2020

Note de lecture : le maïs grain et semences représente 53 % de la surface irriguée du bassin, et la surface irriguée du maïs grain et semences est de 290 000 hectares avec un taux d'irrigation de 52 %

Carte 2 : Localisation des surfaces irriguées d'Adour-Garonne

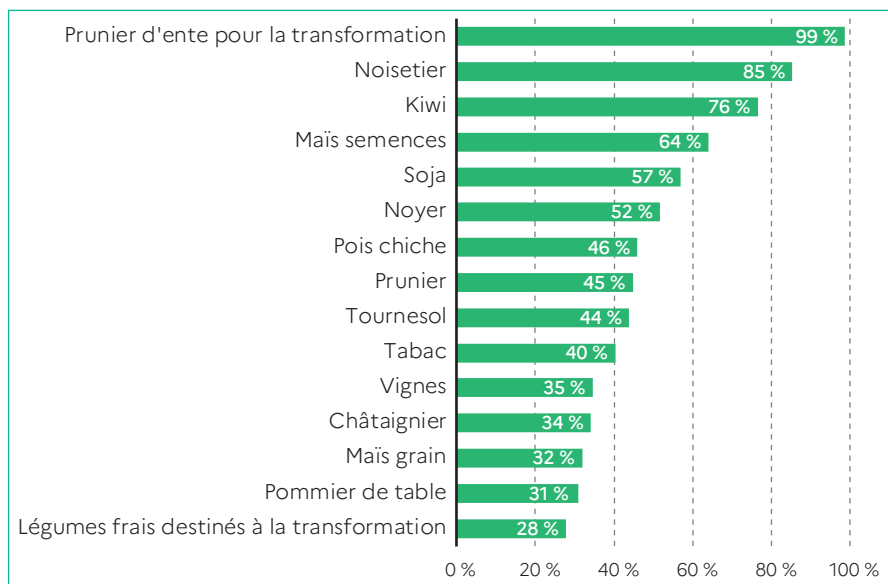


Sources : © IGN BD CARTO® - Agreste-recensement agricole 2020

Une diversité de cultures irriguées

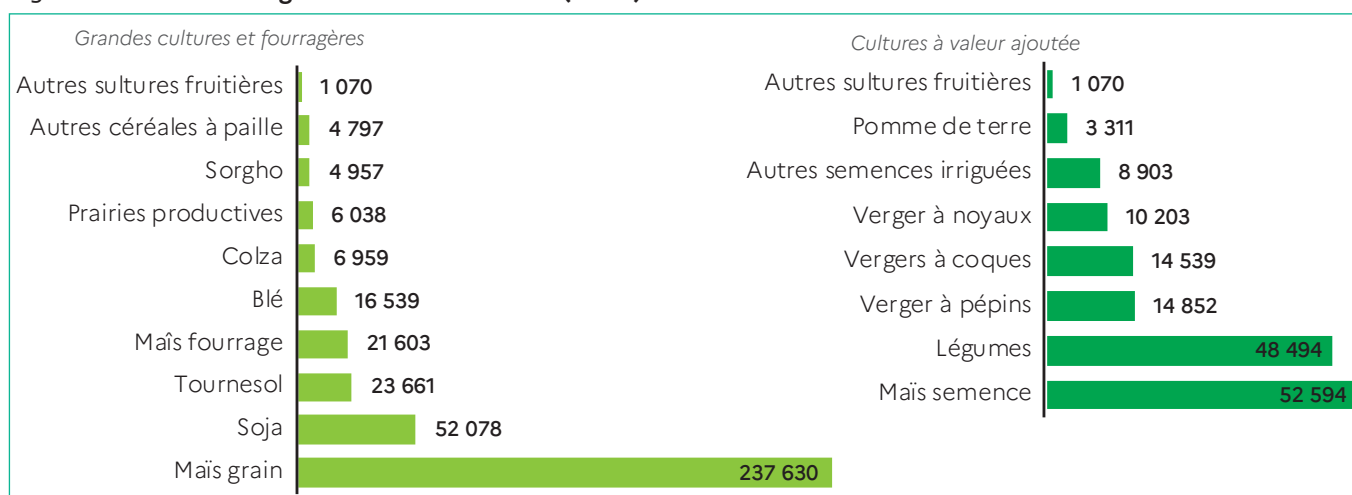
Les surfaces du bassin contribuent notablement à la production métropolitaine en légumes, fruits, grandes cultures et viticulture. Certaines cultures irriguées sont prépondérantes dans la production nationale comme les pruniers, les fruits à coque (noisetier, noyer), le kiwi, le maïs et le soja. Le maïs grain hors semences est de loin la première culture irriguée du bassin avec près de 240 000 ha, soit 43 % des surfaces irriguées totales. Le soja atteint presque 10 % de la sole irriguée du bassin. Les cultures à plus forte valeur ajoutée (voir définitions) représentent 28 % de la sole irriguée dont les semences pour 11 %, les légumes et les pommes de terre pour 9 % ainsi que les vergers pour 8 %.

Figure 10 : Part des surfaces agricoles du bassin Adour-Garonne en France métropolitaine



Source : Agreste-recensement agricole 2020

Figure 11 : Surfaces irriguées selon les cultures (en ha)



Source : Agreste-recensement agricole 2020

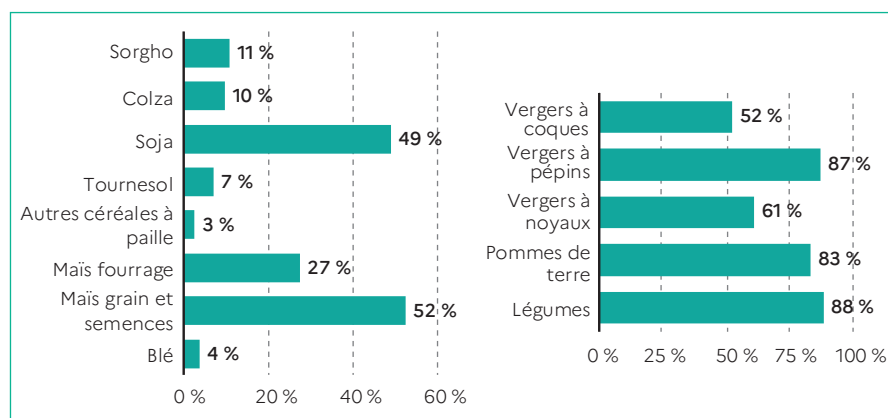
Le recours à l'irrigation variable selon les cultures

Le taux d'irrigation varie plus fortement pour les grandes cultures que pour les cultures à forte valeur ajoutée. Le maïs et le soja sont les plus irrigués avec 52 % et 49 % de leur surface respective alors que les cultures de céréales à paille ont moins recours à l'irrigation. Pour les cultures à plus forte valeur ajoutée, le taux d'irrigation est supérieur à 60 % et avoisine 90 % pour les vergers à pépins et les légumes.

Une moyenne de 27 hectares irrigués pour un taux d'irrigation de 11 %

En Adour-Garonne, la superficie irriguée est de 27 ha, soit 2 ha de plus

Figure 12 : Part des surfaces irriguées selon les cultures d'Adour-Garonne



Source : Agreste-recensement agricole 2020

que la moyenne métropolitaine, avec un taux d'irrigation de 11 %. Près de 50 % des surfaces sont irriguées pour le maïs grain et le soja, avec en moyenne 24 ha et 10 ha irrigués. Ce taux d'irrigation atteint 70 % pour les pruniers

(2 ha irrigués) et même plus de 80 % pour les légumes frais (6 ha irrigués), les vergers à pépins dont les pommiers (8 ha irrigués) ainsi que les noisetiers (17 ha irrigués) et les pommes de terre (3 ha irrigués).

Tableau 4 : Surface moyenne irriguée et taux d'irrigation

Surfaces (ha)	Surface moyenne irriguée (ha)	Taux irrigation
Totalité des cultures	27	11 %
Légumes frais	6	88 %
Vergers à pépins	7	86 %
<i>Dont pommiers</i>	8	86 %
Pommes de terre	3	82 %
Vergers à noyaux	5	61 %
<i>Dont pruniers</i>	2	69 %
<i>Dont prunes d'ente</i>	10	62 %
Vergers à coque	10	52 %
<i>Dont noisetiers</i>	17	85 %
<i>Dont noyers</i>	5	41 %
Maïs grain et semences	24	52 %
Soja	10	49 %
Sorgho	2	11 %
Colza	2	10 %
Tournesol	3	7 %
Maïs fourrage	10	27 %

Source : Agreste-recensement agricole 2020

Baisse du maïs irrigué mais hausse des oléagineux, légumes et vergers irrigués

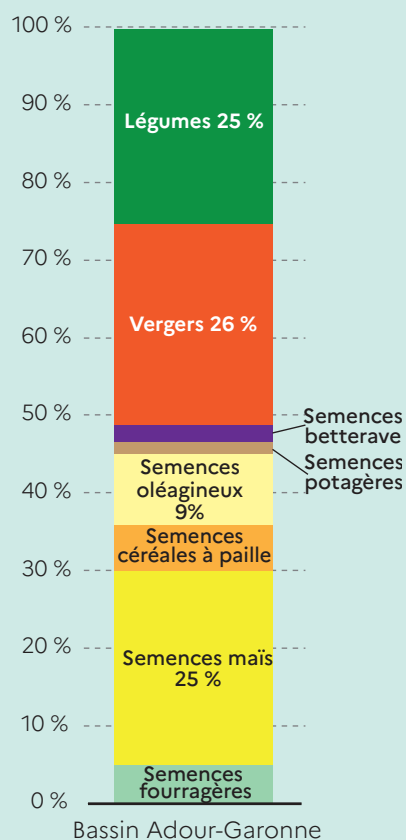
La sole irriguée du bassin a fortement évolué au cours des 20 dernières années. Depuis 2000, la baisse est marquée pour le maïs grain irrigué et le maïs fourrage, avec respectivement 145 000 ha et 16 000 ha de moins. Les protéagineux et légumes secs ont également chuté de 14 000 ha entre 2000 et 2010. Puis, entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées ont progressé pour les oléagineux avec un gain de 50 000 ha, suivi des légumes frais à 13 000 ha et des vergers à 9 000 ha. Pour les oléagineux, le soja et le tournesol irrigués gagnent respectivement 31 000 et 12 000 ha, avec un taux d'irrigation du soja en hausse.

Pour les légumes frais, les principaux bénéficiaires sont les légumes destinés à la transformation (+9 000 ha) et les légumes en maraîchage

ZOOM

LES CULTURES À VALEUR AJOUTÉE

Figure 13 : Répartition de l'assolement des cultures à valeur ajoutée en AG



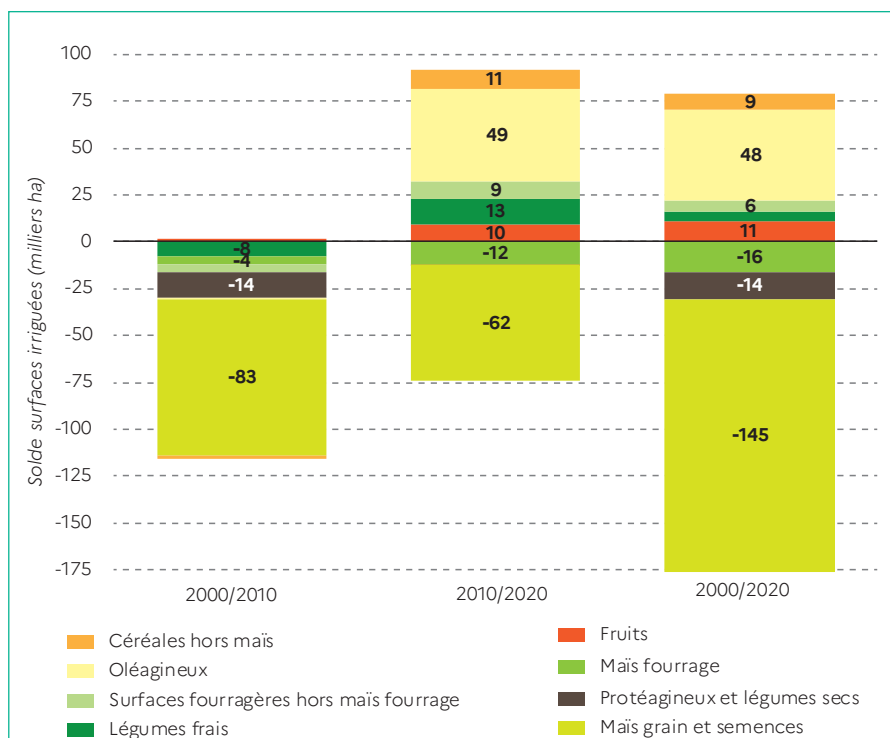
En Adour-Garonne, les cultures à valeur ajoutée (voir définitions) sont constituées à moitié de légumes et de vergers et à 40 % de productions de semences* diverses. Le maïs semence est majoritaire devant les semences d'oléagineux et de céréales à paille.

Productions de semences* :

Estimation réalisée à partir des données départementales 2020 de SEMAE. Les surfaces en semences acceptées par les semenciers et par espèces ont été retenues pour produire l'indicateur de surface en semences, notamment pour le maïs. L'estimation des surfaces a été réalisée à l'échelle du bassin Adour-Garonne sur la base de la répartition des cultures concernées dans le bassin et hors bassin. Le pourcentage des cultures du département dans le bassin a été appliqué aux mêmes cultures de semences.

Sources : Agreste-recensement agricole 2020, SEMAE

Figure 14 : Principales évolutions des surfaces irriguées entre 2000 et 2020



Sources : Agreste-recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

(+ 4 000 ha). Pour les vergers, les fruits à coque augmentent de 8 400 ha grâce aux noisetiers (+ 4 200 ha) et aux noyers (+ 3 500 ha), avec un taux d'irrigation des noyeraies en hausse. Le solde est également positif pour les fruits à pépins (+ 1 300 ha) avec un gain de 1 000 hectares pour les pommiers, à l'opposé des fruits à noyaux.

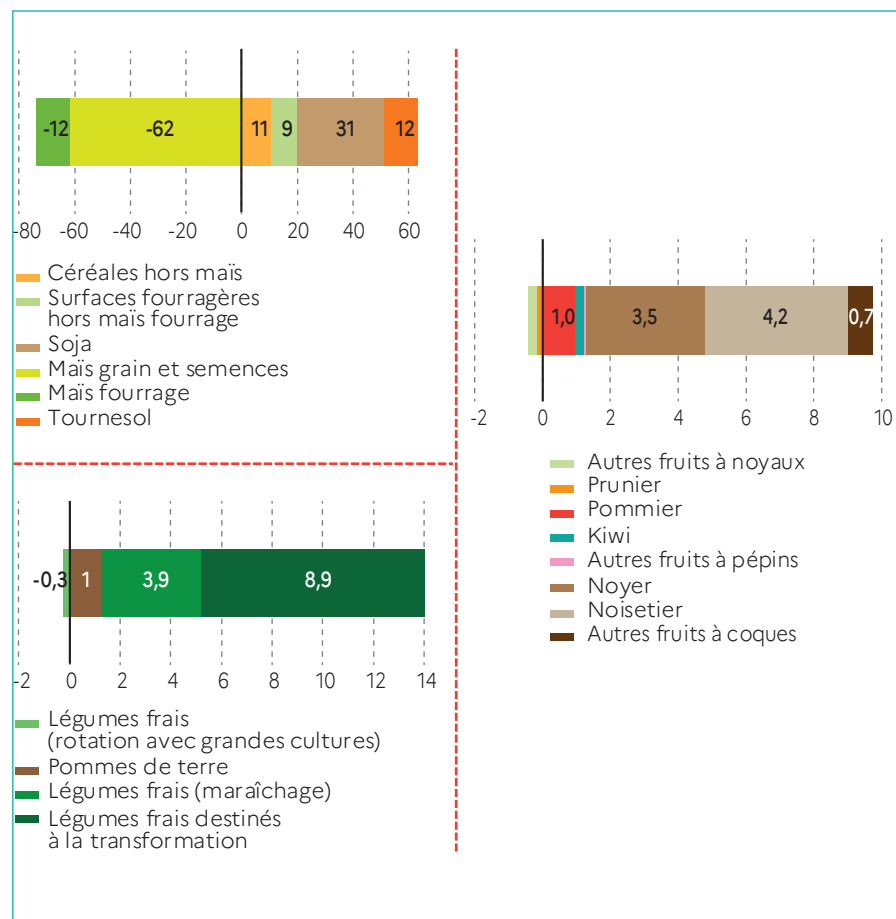
Le maïs irrigué marqué par une baisse de son emblavement

Au cours de la dernière décennie, le maïs irrigué a connu à la fois une baisse d'emblavement et un recul du taux d'irrigation de 59 à 52 %. La diminution des surfaces en céréales hors maïs, notamment le blé, ainsi que le tournesol n'affecte pas leurs surfaces irriguées.

Le taux d'irrigation augmente nettement pour le colza, avec cinq fois plus de surfaces irriguées.

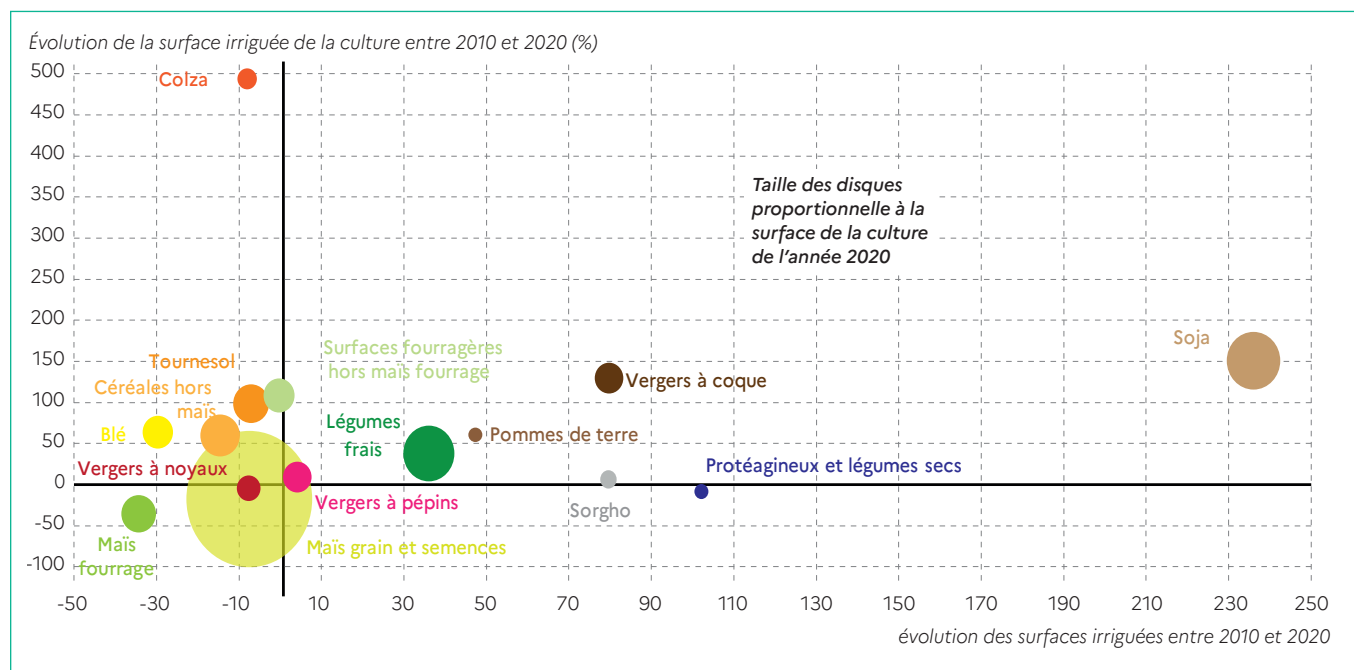
L'accroissement simultané de la surface totale et de la surface irriguée a profité au soja et aux vergers à coque mais avec des évolutions différentes de leur taux d'irrigation (- 17 % et + 11 %).

Figure 15 : Solde des surfaces irriguées 2010-2020 (milliers ha)



Sources : Agreste-recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 16 : Évolution comparée de la superficie totale et irriguée des principales cultures irriguées entre 2010 et 2020



Note de lecture : en 10 ans, la surface de maïs grain et semences a diminué de 18 % et celle du maïs grain et semences irriguée de 7 %

Source : Agreste-recensement agricole 2020

LES CULTURES BIO

DU SOJA CHEZ LES IRRIGANTS, DES PRAIRIES PERMANENTES CHEZ LES NON IRRIGANTS

En 2020, près de 580 000 ha de cultures sont engagées ou en conversion en agriculture biologique en Adour-Garonne, soit 11 % de la SAU.

Les exploitations irrigantes en détiennent 30 %.

Le soja est la principale culture engagée en bio chez les exploitations irrigantes. Avec près de 24 000 ha, les surfaces de soja bio emblavées chez les irrigants représentent 65 % de la totalité des surfaces de soja AB et 22 % des surfaces en soja d'Adour-Garonne.

Chez les non irrigantes, les prairies permanentes sont les principales surfaces en AB.

Surfaces des principales cultures engagées ou en conversion bio des exploitations irrigantes et non irrigantes d'Adour-Garonne.

	Irrigants			Non irrigants	Ensemble des exploitations
	Surfaces en AB (ha)	Exploitations 100 % AB (1) Total AB (ha)	% irrigué	Surfaces en AB (ha)	Surfaces en AB (ha)
Céréales hors maïs	32 451	23 459	9 %	54 708	87 159
<i>dont blé tendre</i>	11 551	8 222	6 %	15 207	26 758
Maïs et semences	11 531	9 028	87 %	4 399	15 930
Oléagineux	40 461	28 922	51 %	33 454	73 915
<i>dont soja</i>	23 823	16 822	70 %	13 046	36 869
<i>dont tournesol</i>	12 808	9 184	27 %	16 978	29 786
Protéagineux	2 938	1 989	7 %	3 601	6 539
<i>dont féverole</i>	2 205	1 426	4 %	2 756	4 961
Légumes secs	6 259	5 176	25 %	6 285	12 545
<i>dont lentille</i>	3 373	2 790	17 %	3 182	6 555
Légumes frais (hors pdt)	6 868	5 586	93 %	668	7 536
Vignes	2 669	1 158	19 %	29 595	32 264
Vergers	9 611	4 897	71 %	4 907	14 518
<i>dont noyers</i>	2 699	1 200	70 %	2 199	4 897
Fourrages	58 200	42 906	9 %	254 041	312 241
<i>dont prairies permanentes productives</i>	20 682	17 201	2 %	124 832	145 513
Ensemble de la SAU	176 432	126 921	31 %	398 954	575 386

Source : Agreste-recensement agricole 2020

(1) Le questionnaire du recensement ne permet pas de quantifier l'intégralité des surfaces bio irriguées par culture. Seules les surfaces irriguées des exploitations 100% bio sont mesurables. Ainsi, 70 % des surfaces de soja bio des exploitations irrigantes engagées dans leur globalité en AB sont irriguées.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS IRRIGANTES

Les grandes cultures dominent mais le maraîchage et l'arboriculture se développent parmi les exploitations irrigantes

En 2020, l'orientation technico-économique (OTEX) grandes cultures qui recouvre la production de céréales, d'oléagineux, de protéagineux, de cultures industrielles ainsi que de légumes de plein champ prédomine en nombre chez les exploitations irrigantes d'Adour-Garonne. Au sein des exploitations non irrigantes, la majorité est constituée de structures spécialisées en élevages (herbivores et/ou granivores). Pour le reste de la France métropolitaine, l'OTEX grandes cultures arrive également en tête chez les exploitations irrigantes.

En Adour-Garonne, les exploitations irrigantes spécialisées en grandes cultures représentent 37 % des exploitations irrigantes, 8 % de l'ensemble des exploitations et 15 % de la SAU du bassin. Depuis 2010, leur nombre a reculé de 18 % alors que sur la même période leurs surfaces irriguées ont augmenté de 7 %.

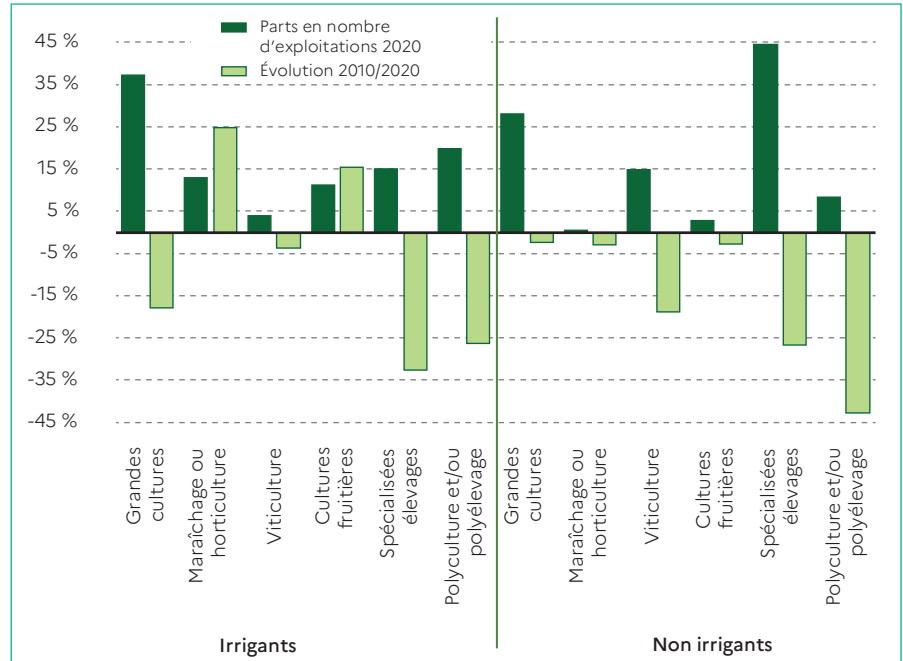
Cette OTEX prend la seconde place chez les exploitations non irrigantes du bassin mais leur nombre n'a reculé que de 5 % au cours des 10 dernières années. 20 % des exploitations irrigantes appartiennent à l'OTEX polyculture et/ou polyélevage. Comme pour les exploitations de grandes cultures, leur nombre a chuté par rapport à 2010 de 26 %.

En 2020, elles comptent pour près de 19 % de la surface irriguée, 4 % de l'ensemble des exploitations et 7 % de la SAU du bassin. Les deux autres OTEX d'importance, la production légumière et l'arboriculture, sont les deux seules pour lesquelles le nombre d'exploitations irrigantes a progressé entre 2010 et 2020, respectivement de + 25 % et + 15 %.

Les surfaces qu'elles irriguent sont également en hausse au cours de cette période. Toutefois, elles pèsent peu dans les surfaces irriguées du bassin, seulement 2,7 % et 7,8 % mais elles sont comparativement plus pourvoyeuses d'emploi.

L'OTEX viticulture, bien que représentant peu de surfaces irriguées sur le bassin Adour-Garonne, a vu ses surfaces irriguées progresser de + 23 % par rapport à 2010. Cette évolution

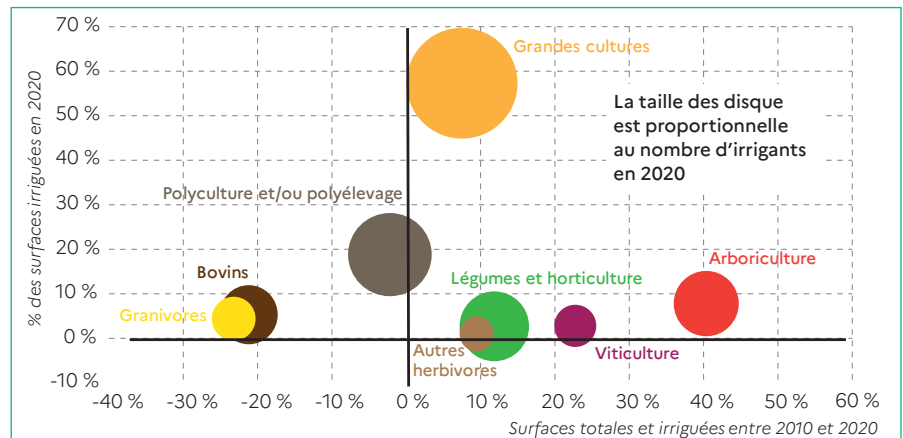
Figure 17 : Une majorité d'exploitations irrigantes spécialisées en grandes cultures et spécialisées élevages pour les exploitations non irrigantes Répartition et évolution par OTEX du nombre d'exploitations irrigantes et non irrigantes en Adour-Garonne



Source : Agreste-recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 18 : 4 orientations technico-économiques dominantes en nombre d'exploitations Répartition et évolution entre 2010 et 2020 des surfaces irriguées par OTEX en Adour-Garonne

Répartition et évolution entre 2010 et 2020 des surfaces irriguées par OTEX en Adour-Garonne



Source : Agreste-recensements agricoles 2010 et 2020

est essentiellement constatée pour les exploitations viticoles d'Occitanie qui investissent de plus en plus dans l'irrigation de la vigne.

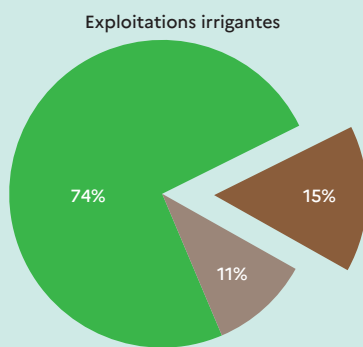
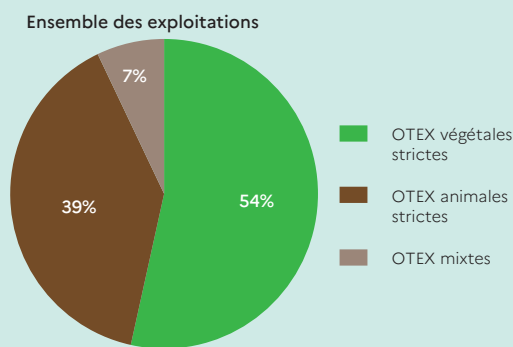
Le nombre d'exploitations irrigantes d'Adour-Garonne spécialisées en élevages, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins et/ou caprins et granivores sont, pour chacune de ces OTEX, comparativement peu nombreuses. Toutefois, regroupées, elles représentent 15 % des structures irrigantes, 3 % de la totalité des exploitations du bassin, 6 % de la SAU du

bassin, 14 % des UGB totaux et 11 % des surfaces irriguées.

Dans leur ensemble, les structures spécialisées en élevages, irrigantes ou non, comptent pour 38 % du nombre total des exploitations d'Adour-Garonne, 45 % de la SAU du bassin et 86 % des UGB totaux. La disponibilité en eau, notamment pour l'abreuvement des animaux, est également un enjeu prégnant pour le maintien de l'élevage, d'autant plus que dans cette population 31 % des exploitations ont disparu entre 2010 et 2020.

3 200 ÉLEVEURS IRRIGANTS EN ADOUR-GARONNE EN 2020

Répartition des exploitations selon leur OTEX regroupée en trois postes



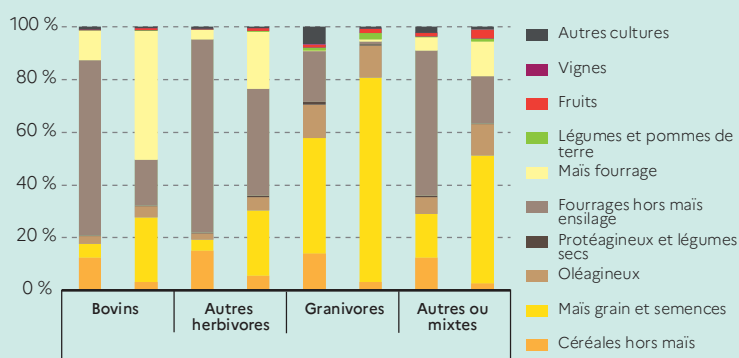
Les exploitations irrigantes spécialisées en élevage d'Adour-Garonne représentent :

- 3 % de l'ensemble des exploitations
- 15 % des irrigantes
- 6 % de la SAU du bassin
- 18 % de la SAU des irrigantes
- 11 % des surfaces irriguées
- 14 % de l'ensemble des UGB
- 67 % des UGB des irrigantes
- 4 % de l'emploi total
- 14 % de l'emploi des irrigantes

Tableau : Détail selon la spécialisation de l'atelier

Poids dans la population des éleveurs irrigants	Spécialisés bovins	Spécialisés autres herbivores	Spécialisés granivores	Autres ou mixtes
Effectifs	55 %	14 %	24 %	7 %
SAU	61 %	14 %	18 %	7 %
Surfaces irriguées	48 %	9 %	35 %	8 %
UGBTA	47 %	10 %	36 %	8 %
ETP (hors prestations)	51 %	16 %	25 %	8 %

Assolements totaux et irrigués par grands groupes d'élevages



Note de lecture : pour chacune des 4 catégories de cheptel, la première barre correspond à la surface totale et la deuxième correspond à la surface irriguée.

Source : Agreste-recensement agricole 2020

Les exploitations irrigantes ont de plus grandes surfaces agricoles utiles (SAU) que les non irrigantes

En 2020, sur le bassin Adour-Garonne, les exploitations irrigantes ont une SAU moyenne de 78 ha, supérieure à celle des exploitations non irrigantes (48 ha). Elles se sont également agrandies plus que les non irrigantes. Ainsi, en 10 ans, leur SAU moyenne a augmenté de 12 ha contre 10 ha pour les non irrigantes. Ces SAU moyennes masquent toutefois une grande variabilité dans les tailles et structures d'exploitations. Ainsi, dans la population des exploitations irrigantes, il est possible de distinguer trois grands groupes définis par leurs classes de SAU. D'une part, des exploitations de faible SAU, inférieure à 60 ha. Ces exploitations, nombreuses, un peu plus d'une sur deux, mettent en valeur 15 % de la SAU totale des exploitations irrigantes et 17 % des surfaces irriguées.

À l'inverse, des exploitations à forte SAU, plus de 120 ha, deux fois moins nombreuses que les « petites » représentent 56 % de la SAU des irrigantes et 53 % des surfaces irriguées d'Adour-Ga-

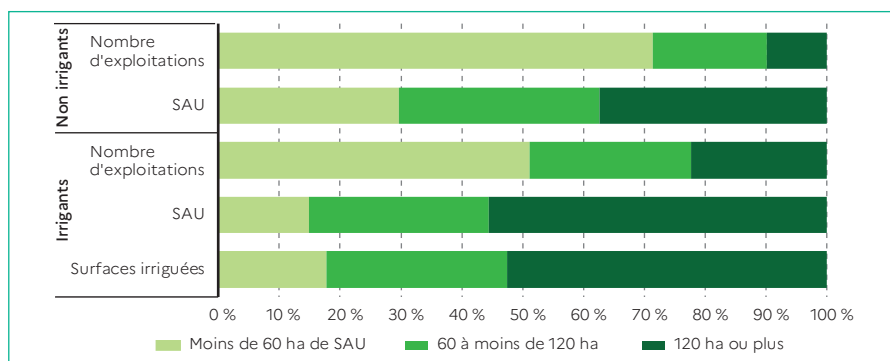
ronne. Enfin, le petit tiers restant d'exploitations avec des SAU comprises entre 60 et 120 ha mettent en valeur 30 % des surfaces irriguées et de la SAU.

Cette distribution se retrouve également au sein des exploitations irrigantes françaises hors bassin Adour-Garonne. Toutefois, les « petites » structures y sont un peu plus nombreuses, 63 %, au détriment des « moyennes ». La part des grandes est, quant à elle, identique.

Ce contraste dans la distribution des SAU se constate également dans les exploitations non irrigantes d'Adour-Garonne. Toutefois, les structures de moins de 60 ha de SAU sont très largement majoritaires puisqu'elles représentent plus de 70 % de l'effectif total et pèsent pour 30 % de la SAU. Il existe, de même, de grandes disparités dans la répartition des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne selon ces classes de SAU en fonction de leur orientation technico-économique. Le

Figure 19 : 53 % des surfaces irriguées d'Adour-Garonne détenues par des exploitations de plus de 120 ha de SAU en 2020

Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées



Source : Agreste-recensement agricole 2020

croisement de ces deux paramètres permet d'identifier par leur nombre quelques grands groupes de structures d'exploitations irrigantes.

En 2020, les structures irrigantes spécialisées en grandes cultures se répartissent, par classe de SAU de façon plus homogène que l'ensemble des exploitations irrigantes. Elles ont une SAU moyenne de 102 ha et une SAU irriguée moyenne de 41 ha, la plus importante de toutes les OTEX. 58 % d'entre elles irriguent moins de 30 ha. Pour l'OTEX polyculture et/ou polyélevage, la ventilation par classes de SAU des exploitations irrigantes est un peu plus déséquilibrée au profit de celles de moins de 60 ha de SAU. Elles ont une SAU moyenne de 88 ha et une surface irriguée moyenne de 25 ha. Comme pour l'ensemble des irrigantes du bassin, 72 % irriguent moins de 30 ha. Concernant les deux autres OTEX d'importance, légumes/horticulture et arboriculture, les exploitations irrigantes de moins de 60 ha de SAU sont très largement majoritaires. Elles représentent 95 % des spécialisées en maraîchage et horticulture et 79 % des spécialisées en arboriculture. En maraîchage et horticulture, 89 % des exploitations irrigantes cultivent même moins de 30 ha de SAU. Pour ces deux OTEX, les SAU moyennes sont de 12 ha pour le maraîchage et 40 ha pour l'arboriculture, respectivement 6 ha et 19 ha de surfaces irriguées moyennes. En maraîchage, 96 % des exploitations irriguent moins de 30 ha, 81 % pour les spécialisées en productions fruitières. Ainsi les trois principaux profils d'exploitations irrigantes qui se détachent, sont les exploitations de grandes cultures de surface très variée, les exploitations spécialisées en maraîchage et fruits de surface modeste ainsi que les exploitations de polyculture élevage de surfaces modérées.

Les exploitations irrigantes également de plus grande dimension économique

Les différences identifiées entre les deux populations d'exploitations, irrigantes et non irrigantes, relevées pour le paramètre SAU, se constatent également pour la dimension économique, catégorisée par classe de production brute standard (PBS). Ainsi, 54 % des exploitations irrigantes ont plus de 100 000 euros de PBS et détiennent 80 % de la SAU des exploitations irri-

Tableau 5 : Les grands groupes d'exploitations irrigantes

Poids en nombre d'exploitations de chaque couple OTEX/classe de SAU au sein de la population d'exploitations irrigantes d'Adour-Garonne et évolution 2010-2020 en points de pourcentage

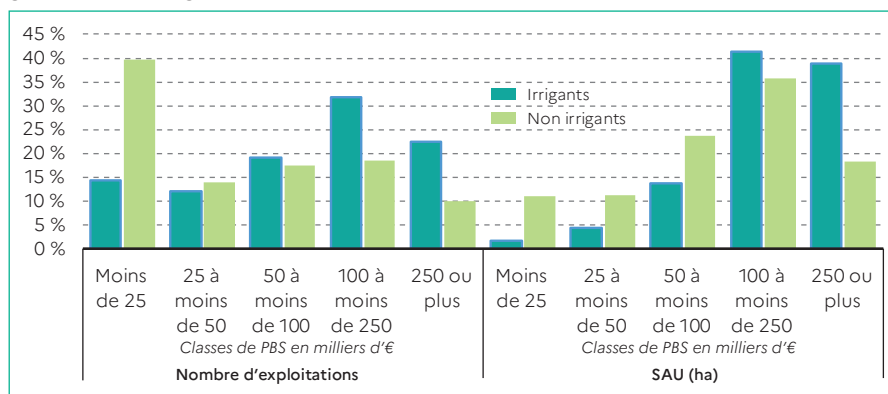
Poids/point d'évolution	Moins de 60 ha de SAU		60 à moins de 120 ha		120 ha ou plus		Ensemble irrigantes	
	en %	pt d'évol.	en %	pt d'évol.	en %	pt d'évol.	en %	pt d'évol.
Grandes cultures	15 %	- 4 pts	11 %	0 pt	12 %	+ 4 pts	37 %	- 1 pt
Maraîchage ou horticulture	12 %	+4 pts	0 %	0 pt	0 %	0 pt	13 %	+4 pts
Viticulture	2 %	0 pt	1 %	0 pt	1 %	+1 pt	4 %	+1 pt
Arboriculture	9 %	+2 pts	2 %	+1 pt	1 %	+1 pt	11 %	+3 pts
Bovins	2 %	- 2 pts	4 %	0 pt	3 %	+1 pt	8 %	- 3 pts
Autres herbivores	1 %	0 pt	1 %	0 pt	1 %	+1 pt	2 %	0 pt
Granivores	2 %	- 2 pts	2 %	0 pt	1 %	0 pt	4 %	- 2 pts
Polyculture- polyélevage	9 %	- 3 pts	6 %	- 1 pt	5 %	+1 pt	20 %	- 3 pts
Ensemble irrigantes	51 %	- 6 pts	27 %	0 pt	22 %	+7 pts	100 %	0 pt

Note de lecture : Les exploitations de grandes cultures détenant moins de 60 ha de SAU représentent 15 % de l'ensemble des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne en 2020. Depuis 2010, ce poids a reculé de 4 points.

Source : Agreste-recensement agricole 2020

Figure 20 : 22 % des exploitations irrigantes ont une PBS de 250 000 euros ou plus et détiennent 40 % de la SAU

Répartition par classes de PBS (en milliers d'euros), des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes et de leur SAU



Source : Agreste-recensement agricole 2020

gantes. Chez les non irrigantes, ces structures de plus de 100 000 euros de PBS représentent 29 % des effectifs et 54 % de la SAU. Ces différences entre les deux populations s'expliquent par des SAU en moyenne plus élevées chez les irrigants que chez les non irrigants mais également par la culture de productions végétales à forte valeur ajoutée, légumes, fruits, cultures industrielles, semences qui nécessitent d'être irriguées. Comparées à 2010, ces exploitations de plus de 100 000 euros de PBS sont les seules à avoir augmenté en nombre et en SAU, que ce soit pour les exploitations irrigantes ou non irrigantes. La dispersion constatée en Adour-Garonne pour les exploitations irrigantes est similaire pour la population totale des irrigantes du reste de la France métropolitaine. Les exploitations de 250 000 euros ou

plus y sont toutefois plus nombreuses, 29% et entretiennent 58 % de la SAU des exploitations irrigantes.

Comme pour le paramètre SAU, la répartition des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne, selon les 4 catégories de dimension économique, fluctue selon leur OTEX.

Pour les spécialisées grandes cultures, 40 % ont entre 25 000 et 100 000 euros de PBS, 33 % entre 100 000 et 250 000 euros et seulement 10 % ont plus de 250 000 euros.

En polyculture et/ou polyélevage et en arboriculture, les exploitations de 100 000 euros à moins de 250 000 euros et celles de 250 000 euros ou plus, sont un peu plus nombreuses. En polyculture et/ou polyélevage, elles représentent respectivement 37 % et 24 %, en arboriculture, 24 % et 36 %.

À l'inverse, pour l'OTEX maraîchage et horticulture, les exploitations irrigantes ont majoritairement des PBS de moins de 50 000 euros (45 %).

En comparant le ratio moyen, PBS par ha de SAU, des différentes OTEX des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne, les exploitations spécialisées en grandes cultures sont celles qui ont le plus faible, 1 315 euros/ha de SAU. Cette valeur cache, toutefois, une très grande variabilité de situations. Les exploitations spécialisées en maraîchage et/ou horticulture sont celles qui ont le ratio moyen le plus élevé, 16 400 euros/ha de SAU. Viennent ensuite, les spécialisées arboriculture, 7 780 euros/ha de SAU, les exploitations viticoles, 5 190 euros/ha de SAU puis les structures de polyculture et/ou polyélevage avec 2 210 euros/ha de SAU. Les exploitations spécialisées en élevages et irrigantes dégagent quant à elles 2 695 euros de PBS par ha de SAU.

Les exploitations irrigantes plus pourvoyeuses d'emploi que les non irrigantes

Alors que le nombre d'exploitations irrigantes, en 2020, représente 22 % de la totalité des exploitations du bassin Adour-Garonne, elles pèsent 32 % de l'ensemble de l'emploi agricole, hors prestations de service. En moyenne, il faut 2,31 équivalents temps plein (ETP) pour la conduite d'une exploitation irrigante contre 1,39 ETP pour une exploitation non irrigante.

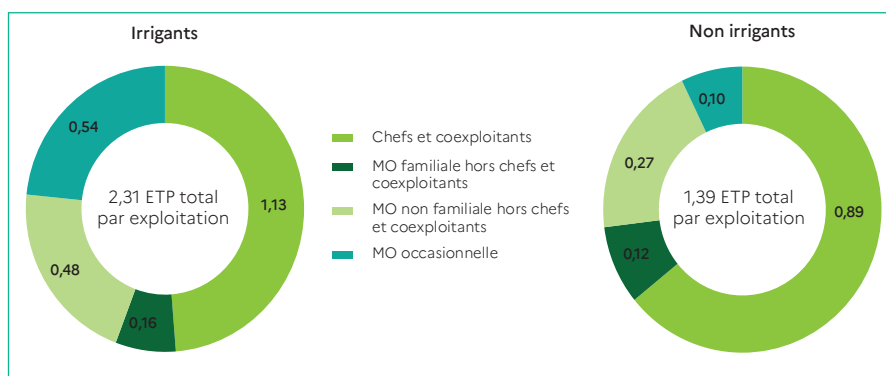
La répartition de l'emploi dans les exploitations irrigantes repose pour moitié environ sur le travail des chefs d'exploitations et des coexploitants. Le recours à de la main d'œuvre occasionnelle correspond à près du quart de l'emploi total contre seulement 7 % par exploitation non irrigante.

L'emploi agricole moyen des autres exploitations irrigantes de France métropolitaine, hors Adour-Garonne, est un peu plus élevé, 2,88 ETP. Si le poids du travail des chefs d'exploitations et des coexploitants est similaire à celui d'Adour-Garonne, les fermes des autres grands bassins versants ont, dans l'ensemble, plus recours au salariat.

Là encore, la structuration de l'emploi agricole est fortement influencée par l'orientation technico-économique des exploitations irrigantes. Pour les exploi-

Figure 21 : 2,31 équivalents temps plein nécessaires à la conduite d'une exploitation irrigante d'Adour-Garonne en 2020

Comparaison et répartition de l'emploi agricole (hors prestations de services) dans les exploitations irrigantes et non irrigantes d'Adour-Garonne en 2020



Source : Agreste-recensement agricole 2020

tations spécialisées en grandes cultures, le travail agricole est assuré pour 64 % par les chefs et coexploitants, pour 15 % par la main-d'œuvre salariée non familiale et 15 % par de la main-d'œuvre occasionnelle. En moyenne, il faut 1,51 ETP pour la conduite d'exploitation. Bien évidemment, il existe une grande dispersion autour de cette moyenne en fonction des surfaces exploitées. Pour les structures de moins de 60 ha de SAU, 0,91 ETP/exploitation est nécessaire, pour celles de plus de 120 ha de SAU, 2,42 ETP.

Pour les autres orientations spécialisées en productions végétales, maraîchage et arboriculture, la répartition de l'emploi est naturellement différente puisque nécessitant une main-d'œuvre plus abondante.

En maraîchage, l'emploi salarié non familial et la main-d'œuvre occasionnelle sont prépondérants et représentent chacun un tiers de l'emploi total, 3,6 ETP/exploitation sont nécessaires.

En arboriculture, il faut également

3,6 ETP/exploitation sont nécessaires. La main-d'œuvre saisonnière pèse pour près de 50 % de l'emploi total, 20 % pour la main-d'œuvre non familiale. Enfin, pour les structures de polyculture et/ou polyélevage ainsi que celles spécialisées en élevages, la structuration de l'emploi est très proche de celle des grandes cultures avec 60 % ou plus assurés par les chefs et coexploitants. Par contre, 2,1 ETP/exploitation sont nécessaires.

Mais un ratio SAU/ETP similaire entre irrigantes et non irrigantes

Dans leur ensemble, les exploitations irrigantes mettent en culture une SAU moyenne plus élevée que les non irrigantes et elles emploient plus de main-d'œuvre. Mais, si l'on compare la SAU mise en valeur par ETP, cette différence, entre irrigant et non irrigant, disparaît. Un ETP irrigant cultive, en moyenne, 34 ha contre 35 ha pour un ETP non irrigant.

Tableau 6 : Un ratio SAU/ETP identique entre irrigants et non irrigants

Comparaison entre irrigants et non irrigants de la SAU par ETP selon les OTEX en Adour-Garonne en 2020

SAU en ha/ETP	Irrigants	Non irrigants
Grandes cultures	67	63
Maraîchage ou horticulture	3	3
Viticulture	23	11
Arboriculture	11	21
Bovins	53	53
Autres herbivores	40	38
Granivores	32	17
Polyculture-polyélevage	41	44
Ensemble	34	35

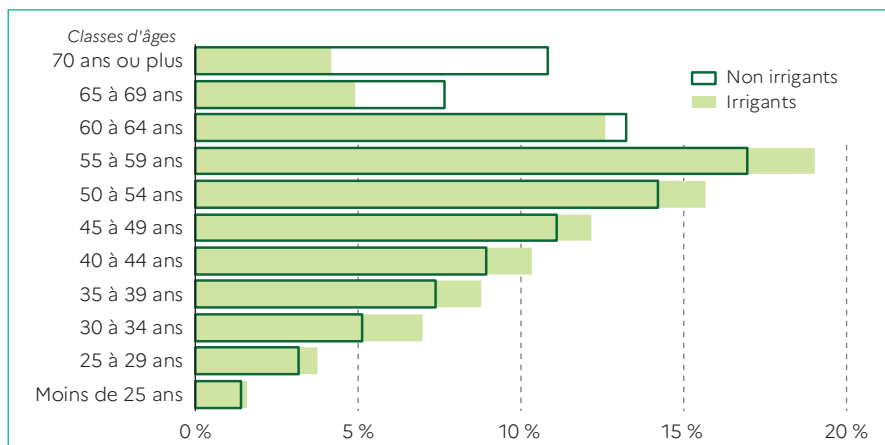
Source : Agreste-recensement agricole 2020

Des irrigants plus jeunes et mieux formés que les non irrigants

En 2020, les irrigants d'Adour-Garonne sont, en moyenne, plus jeunes que les non irrigants, l'âge moyen des premiers étant de 50,1 ans et de 53,2 ans pour les seconds. Cette différence s'explique essentiellement par la part plus importante des exploitants non irrigants de plus de 60 ans. Ainsi, près de 32 % des chefs et coexploitants non irrigants ont plus de 60 ans contre seulement 22 % des irrigants. Cet écart était déjà constaté en 2010. Au précédent recensement, l'âge moyen des irrigants était de 49 ans contre 52,7 ans pour les non irrigants. Dans la population des irrigants d'Adour-Garonne, c'est au sein des exploitations spécialisées en maraîchage que les exploitants et coexploitants sont les plus jeunes. 50 % d'entre eux ont moins de 50 ans et 25 % moins de 40 ans. En grandes cultures, 41 % ont moins de 50 ans et 38 % en arboriculture. En polyculture et / ou polyélevage comme en élevages spécialisés, ils sont un peu plus de 45 %. Les chefs et coexploitants de fermes irrigantes d'Adour-Garonne, en 2020, sont pour environ un quart, des femmes, soit 5 points de plus qu'en 2010. Elles sont comparativement moins nombreuses que dans les exploitations non irrigantes, où elles comptent pour 30 % de l'ensemble des chefs et coexploitants, mais elles sont plus jeunes. L'âge moyen des chefs et coexploitants hommes est également moins élevé chez les irrigants que chez les non irrigants. Les exploitants irrigants d'Adour-Garonne sont, globalement, mieux

Figure 22 : 50,1 ans d'âge moyen des exploitants irrigants d'Adour-Garonne en 2020

Pyramide des âges des exploitants irrigants et non irrigants d'Adour-Garonne en 2020



Source : Agreste-recensement agricole 2020

formés. En 2020, 59 % d'entre eux disposent d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat contre 50 % pour les exploitants non irrigants. Cette différence est également vraie pour les exploitants ayant un diplôme supérieur au baccalauréat. De plus, les exploitants nouvellement installés sont mieux formés que ceux installés plus anciennement. Ainsi, 77 % des exploitants irrigants installés après 2010 ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat et 48 % un diplôme supérieur au baccalauréat contre 40 % pour les non irrigants.

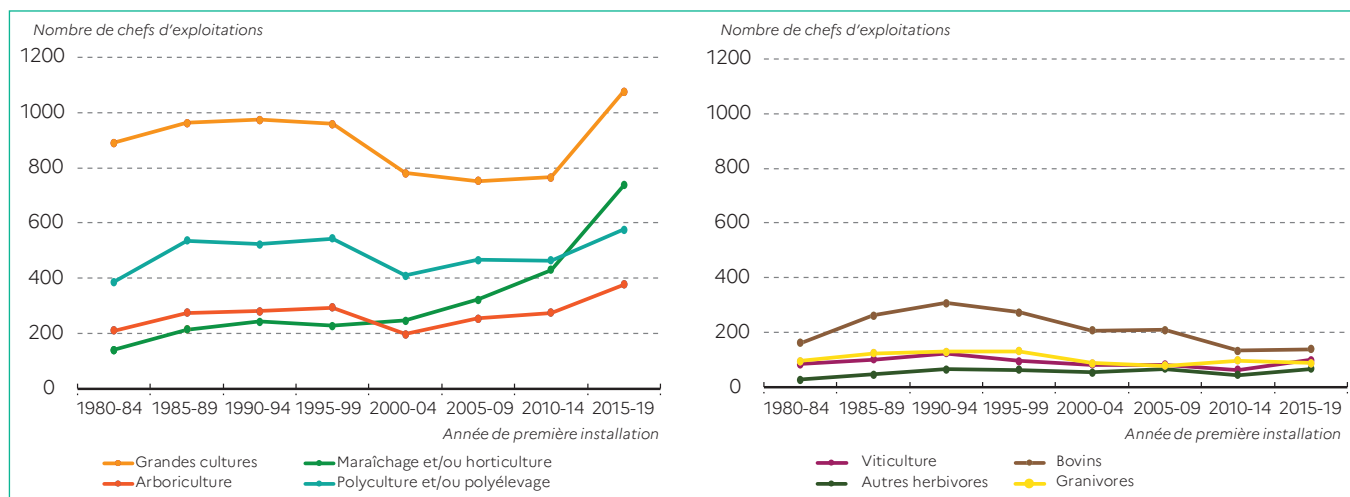
Une tendance sensible à la hausse des installations dans les principales OTEX irrigantes au cours de la dernière décennie

Les dynamiques d'installation des chefs d'exploitations irrigantes en Adour-Garonne permettent de confir-

mer les premières conclusions sur le développement des OTEX maraîchage, arboriculture et polyculture, polyélevage. Au cours des dix dernières années, elles ont atteint des niveaux jamais observés jusqu'alors. Les autres OTEX, notamment d'élevage, moins concernées par le besoin d'irrigation, ont, à l'inverse, vu le nombre d'installations reculer ou stagner. 22 % des exploitations agricoles irrigantes ont au moins un chef d'exploitation, ou le plus âgé des coexploitants, âgé de plus de 60 ans contre 33 % chez les non irrigantes. La question du devenir de cette population dans les toutes prochaines années a été posée au cours du recensement. 30 % des chefs d'exploitations irrigantes de plus de 60 ans ne savent pas ce que deviendra leur structure dans les trois prochaines années et 34 % n'envisagent pas de départ immédiat. Quand ils connaissent leur devenir

Figure 23 : Hausse des installations au cours de la dernière décennie pour les exploitations irrigantes des OTEX maraîchage, arboriculture et polyculture, polyélevage

Répartition par OTEX des chefs d'exploitations irrigantes d'Adour-Garonne selon leur période de première installation



Source : Agreste-recensement agricole 2020

probable, 29 % envisagent une reprise et 7 % prévoient la disparition de l'exploitation. Chez les non irrigantes concernées par un départ, si comme chez les irrigantes, 7 % envisagent leur disparition et 34 % n'envisagent pas de départ immédiat, 21 % prévoient leur reprise et 39 % ne savent pas. L'avenir des exploitations irrigantes semble mieux connu et assuré que chez les non irrigantes.

1 exploitation irrigante sur 3 commercialise ses produits en circuits-courts et 1 sur 5 est convertie, ou en conversion, à l'Agriculture Biologique (AB)

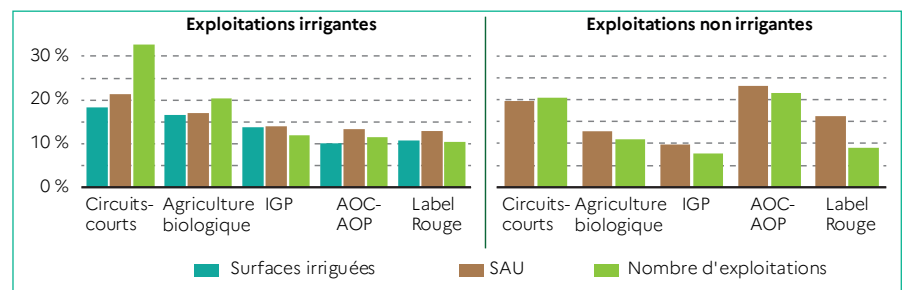
La production sous signes de qualité et d'origine (SIQO) ou la commercialisation en circuits-courts sont des éléments de diversification des productions qui peuvent être générateurs de valeur ajoutée. Les exploitations irrigantes comme non irrigantes s'y investissent de plus en plus. Ainsi, en 2020, 20 % des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne sont converties ou en conversion à l'Agriculture Biologique. Elles représentent 17 % de la SAU totale des exploitations irrigantes du bassin et 17 % des surfaces

irriguées. Les exploitations non irrigantes engagées en AB pèsent, quant à elles, pour 11 % en nombre et 13 % de la SAU des non irrigantes. L'Agriculture Biologique semble avoir connu un réel essor au cours des dix dernières années. En 2010, seulement 6 % des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne étaient engagées en AB représentant 4 % de la SAU et 4 % des surfaces irriguées. En 2020, ce sont les exploitations de maraîchage et d'arboriculture qui sont les plus engagées. Les exploitations concernées représentent 33 % de l'ensemble des exploitations irrigantes de chacune de ces OTEX.

La commercialisation via des circuits-courts est également une pratique qui se développe. En 2010, 14 % des fermes irrigantes d'Adour-Garonne étaient impliquées. Elles sont 33 % en 2020 et couvrent 21 % de la SAU et 18 % des surfaces irriguées. Les exploitations de maraîchage, de polyculture-polyélevage et d'arboriculture sont celles qui proportionnellement ont le plus recours à ce mode de commercialisation. Ainsi, 80 % des structures produisant des légumes et/ou des fleurs irrigués commercialisent en circuits-courts, 42 % pour les exploitations de polyculture-polyélevage et 37 % pour les structures produisant des fruits.

Figure 24 : 20 % des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne en Agriculture Biologique en 2020

Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la SAU irriguée selon la présence de SIQO ou la commercialisation en circuits-courts en 2020



Source : Agreste-recensement agricole 2020

L'EAU D'IRRIGATION : VOLUMES, GESTION ET ORIGINE

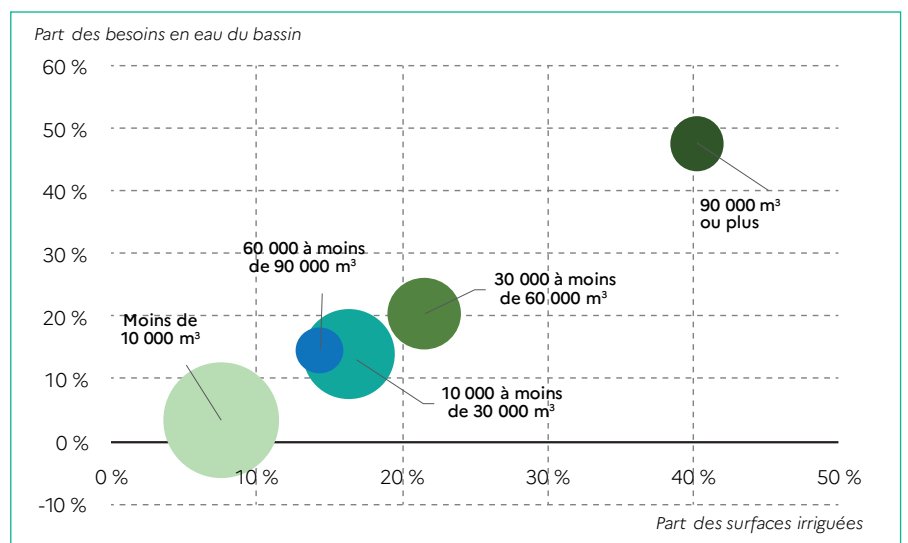
9 % des exploitations irrigantes représentent près de 50 % des besoins théoriques en eau des cultures d'Adour-Garonne en 2020

L'estimation des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standard, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées a permis de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués d'Adour-Garonne de 2020. Ainsi, les besoins identifiés à partir des surfaces du recensement agricole sont estimés à environ 710 millions de m³, 2020 étant considérée comme une année météorologie normale. En situation plus extrême, les besoins sont proches de 960 millions de m³. Comme pour les autres paramètres structurants des exploitations irrigantes d'Adour-Garonne, on constate une grande dispersion des besoins moyens en eau. 42 % des exploitations nécessitent moins de 10 000 m³ d'eau par an pour la conduite normale de

leurs cultures. Elles représentent 8 % des surfaces irriguées, 20 % de la SAU et 37 % de l'emploi. A l'opposé, 9 % des structures ont un besoin moyen de 90 000 m³ ou plus, soit 40 % des sur-

faces irriguées, 22 % de la SAU et 19 % de l'emploi des exploitations irrigantes. Ces structures représentent à elles seules 48 % du besoin total en eau du bassin.

Figure 25 : Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen en eau



Note de lecture : Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations par classe de besoin en eau au RA 2020.

Source : Agreste-recensement agricole 2020

L'aspersion comme principal mode d'irrigation

En Adour-Garonne, le mode d'irrigation en termes de surfaces est presque exclusivement le fait de l'aspersion. En 2020, 82 % des superficies irrigables sont en aspersion seule, un peu moins que la moyenne métropolitaine (86 %). Toutefois, les autres modes d'irrigation, que sont la micro-irrigation et l'irrigation par gravité, se sont plus développés. Ainsi, les surfaces irrigables par micro-irrigation ont quasiment doublées depuis 2010 et celles irriguées par gravité ont presque quintuplé.

Des modes d'irrigation en relation avec l'orientation de production

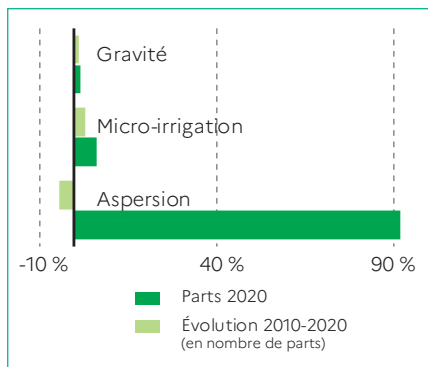
En grandes cultures et polyculture élevage, la plupart des surfaces sont irrigables par aspersion. Dans les systèmes arboricoles et légumes coexistent deux principaux modes d'irrigation : la combinaison de l'aspersion et de la micro-irrigation et l'aspersion. En arboriculture, le maintien d'une grande part de surfaces en double mode s'explique par l'utilisation de l'aspersion pour lutter contre le gel au printemps.

Les ressources de l'irrigation

En 2020, une exploitation sur deux en Adour-Garonne ayant des surfaces irrigables gère l'eau de façon individuelle. En 2010, près des deux tiers des exploitations déclaraient avoir une gestion individuelle stricte et seulement 14 % avec une gestion mixte, individuelle et collective.

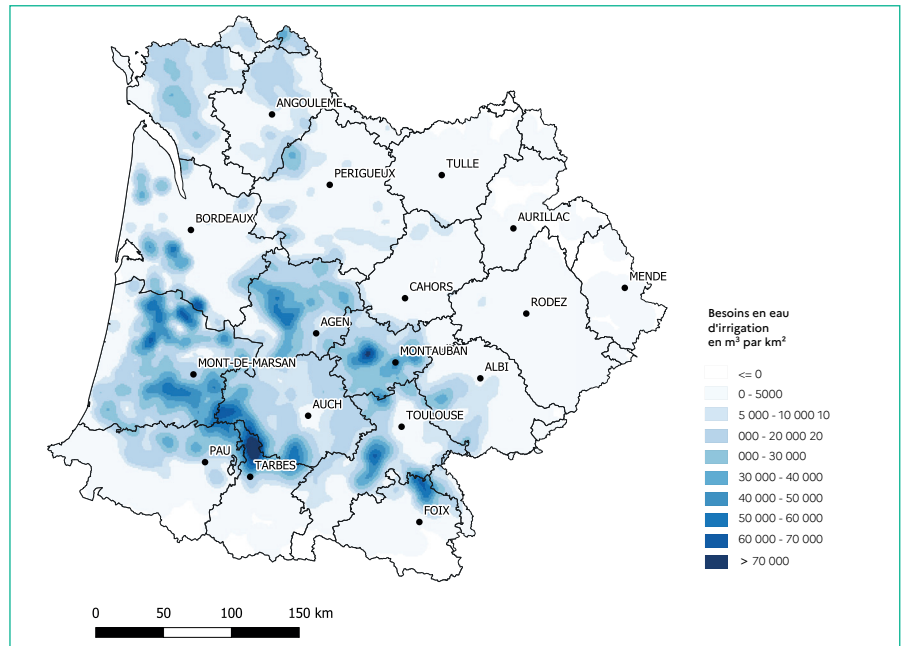
Figure 26 : L'aspersion toujours prépondérante mais développement des modes d'irrigation alternatifs

Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en AG



Source : Agreste-recensements agricoles 2010 et 2020

Carte 2 : Des besoins importants en eau dans le sud du bassin
Besoins en eau d'irrigation estimés par km² en 2020, Bassin Adour-Garonne

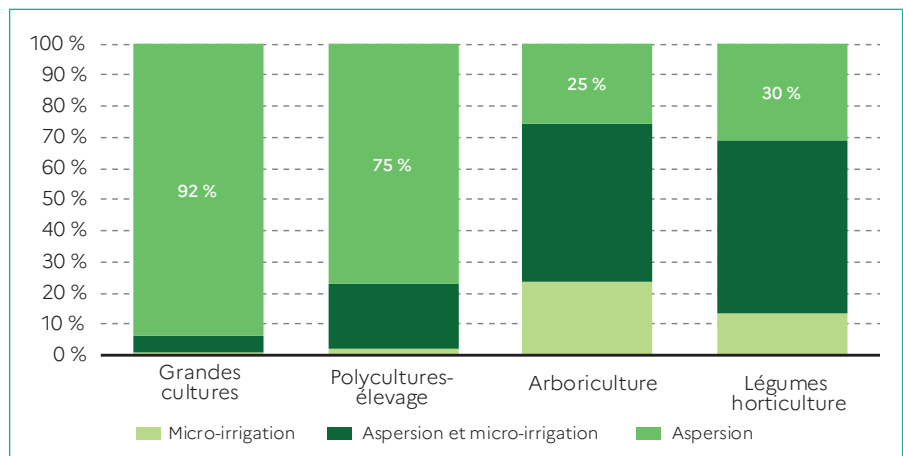


Sources : © IGN BD CARTO® - Agreste-recensement agricole 2020, traitements Sriset Occitanie

En gestion individuelle ou mixte, une exploitation sur deux, soit 42 % des surfaces irrigables, prélève de façon unique dans les eaux de surfaces (cours d'eau,

plans d'eau, retenues collinaires...), une sur quatre puise en eaux souterraines et une sur cinq a plusieurs sources d'approvisionnement.

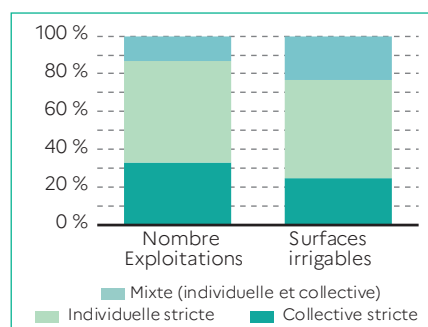
Figure 27 : Répartition des surfaces irrigables selon l'orientation technico-économique



Source : Agreste-recensement agricole 2020

Figure 28 : Une majorité d'exploitations en gestion individuelle de l'eau

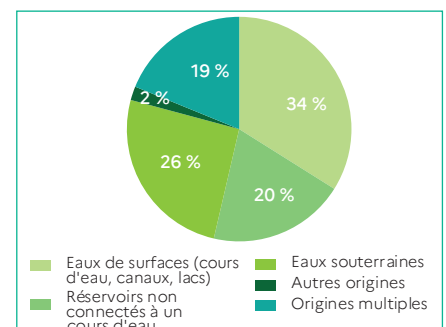
Répartition des exploitations d'Adour-Garonne et de leurs surfaces irrigables selon le mode de gestion de l'eau en 2020



Source : Agreste-recensement agricole 2020

Figure 29 : Origine de l'eau, surtout des eaux de surfaces

Répartition selon l'origine de l'eau des exploitations d'Adour-Garonne ayant une gestion individuelle



Source : Agreste-recensement agricole 2020

SOURCES ET DÉFINITIONS

SOURCES

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2000, 2010 et 2020.

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères,...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

DÉFINITIONS

La surface agricole utilisée (SAU) d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

L'Unité Gros Bétail Tous Aliments (UGBTA) est employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.

L'emploi agricole est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Une culture à valeur ajoutée possède un ratio PBS/SAU supérieure à la moyenne de celui de l'ensemble des cultures. Sont concernés les semences pour les grandes cultures ainsi que les fruits et légumes.

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

Une exploitation agricole est irrigante si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

La surface irriguée est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

La surface irrigable est la surface agricole pouvant être irriguée.

Le taux d'irrigation est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

Trois modes d'irrigation sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative, Bât. E, Boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse
draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeurs de la publication : Gérôme Pignard
Rédacteur : Emmanuel Martin, Régis Lebarbier, Jean-Pierre Cassagne, Stephan Masse, Vincent Tripiana
Composition : Barbara Deltour
Dépot légal : À parution
ISSN : 2778-7257
© Agreste 2023